



Locaux
de la MJD
à Annemasse

**MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
D'ANNEMASSE AGGLO**
3, rue du Levant - 74100 ANNEMASSE
tél. 04 50 84 06 70 - fax. 04 50 84 06 71

Ouverture au public
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h ;
le vendredi 8h30 à 12h30.



Notes / Rendez-vous

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

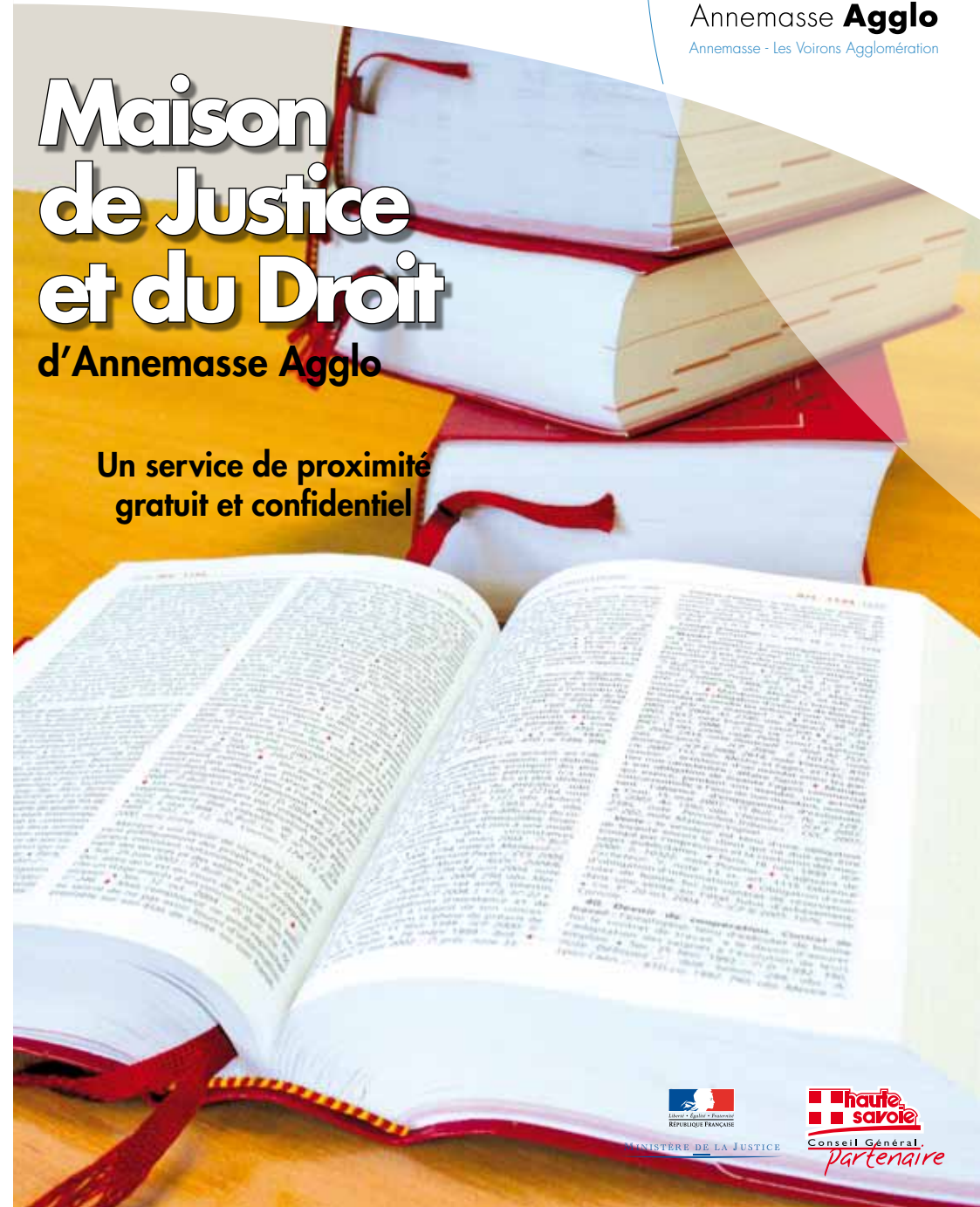
.....



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Maison de Justice et du Droit d'Annemasse Agglo

**Un service de proximité
gratuit et confidentiel**





Maison de justice et du droit

Un **lieu accessible à tous**, pour vous informer et vous renseigner sur vos droits et devoirs.

Une **réponse rapide** et adéquate aux infractions et à la petite délinquance.

Un espace **d'échanges et de communication entre Justice et Citoyens** : la Maison de Justice et du Droit entretient un partenariat avec tous les acteurs locaux dans le cadre de la politique de la ville (services sociaux, administrations, collectivités locales, associations, police, gendarmerie, services judiciaires...).



Accès au droit

INFORMATION JURIDIQUE

Vous souhaitez des informations juridiques sur vos droits et devoirs : Accueil gratuit et anonyme, orientation éventuelle vers le service adéquat.

Sur rendez-vous

Permanence des Notaires

La Chambre interdépartementale des Notaires des Savoies assure une permanence juridique mensuelle.

Sur rendez-vous

AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE

Accueil, écoute, soutien, information et accompagnement spécifique sont assurés par l'Association d'aide aux victimes VIA 74.

Sur rendez-vous



Aide à la résolution amiable des litiges

LA CONCILIATION CIVILE

Un problème avec votre propriétaire ou votre locataire, avec un commerçant ou un voisin ?

Le conciliateur de justice tentera de trouver une solution amiable au litige entre les deux parties, tout en respectant les intérêts de chacune.

C'est un moyen simple et rapide qui peut vous éviter d'engager un procès.

Sur rendez-vous

LES DÉLÉGUÉS DU DEFENSEUR DES DROITS

- Mission de médiation auprès des administrations/services publics.

Sur rendez-vous

- Mission de lutte contre les discriminations.

Sur rendez-vous



Présence judiciaire de proximité

LE TRAITEMENT ALTERNATIF AUX POURSUITES PÉNALES

Suite à la commission d'une infraction, le Procureur de la République peut mettre en œuvre en Maison de Justice et du Droit des mesures alternatives aux poursuites pénales, telles que le rappel à la loi, le classement sous condition, la médiation pénale ou la composition pénale.

Ces mesures ont pour but le traitement rapide d'affaires de petite et moyenne délinquance. Elles concernent les personnes majeures et mineures.

Ces procédures constituent une réponse appropriée à la délinquance du quotidien.

La Maison de Justice et du Droit d'Annemasse Agglo a été créée le 13 novembre 2000 par le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, Annemasse Agglo (Etablissement Public de coopération intercommunale) et l'État.